

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2024-108**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 septembre 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 23
 votants : 27

OBJET :

Restauration extérieure de
l'Eglise de La Roche
l'Abeille

Actualisation du plan de
financement

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Daniel BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY et Mme Sandrine FUSADE.

Jean-Claude FRACHET donne pouvoir à Pierre ROUX
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
Sandrine FUSADE donne pouvoir à Stéphanie TOESCA
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY

SECRETAIRE : Roland POURCHET

Rapporteur : L. TURPIN

Vu la délibération n°2023-123 du 19 octobre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le plan de financement prévisionnel du projet de restauration d'ensemble de l'église de la Roche l'Abeille ;

Considérant que depuis lors, ce plan de financement a évolué et nécessite une actualisation dans le cadre des dossiers de demandes de subventions ;

Considérant que seuls les travaux de restauration extérieure pourront être menés, compte-tenu du niveau de financement du projet ;

Le Président :

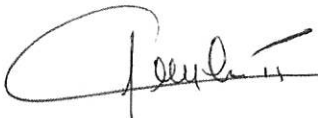
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'actualisation du plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous :

Restauration extérieure de l'Eglise de l'Assomption de la Très Sainte Vierge La Roche - l'Abeille				
Dépenses (en euros H.T.)		Recettes (en euros H.T.)		
Nature	Montant	Organismes	Montant	Pourcentage
Ingénierie	97 065 €	ETAT - DETR sollicité	205 000 €	39 %
Travaux	432 905 €	CD 87 - CDDI 4 notifié	155 640 €	29 %
		Sous-total :	360 640 €	68 %
		Autofinancement :	169 330 €	32 %
TOTAL :	529 970 €	TOTAL :	529 970 €	100 %

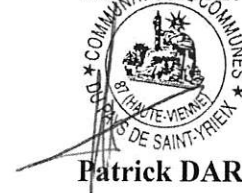
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le secrétaire



Roland POURCHET

Le Président



Patrick DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.